

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTAUBAN - 8201 - Documents comptables  
(B-S) - Dépôt le 26/07/2024 - 4163 - 2013 B 00617 - 798 756 003 - 2C PROMOTION

26 JUL. 2024

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023  
Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A du code général des impôts)

N°15948\*05

cerfa

Désignation de l'entreprise		SARL 2C PROMOTION		Néant. <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		Chemin des Molles ZAC LES MOLLES 82170 GRISOLLES				
SIRET		79875600300017				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 3		
<b>ACTIF</b>				<b>Brut</b>		
				<b>Amortissements-Provisions</b>		
				<b>Net</b>		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles*		028	166 733	030	25 116
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
	<b>Total I (5)</b>		044	166 733	048	25 116
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises *	060	341 609	062	341 609
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	105 600	070	105 600
		Autres* (3)	072	9 149	074	9 149
	Valeurs mobilières de placement		080	622 529	082	622 529
	Disponibilités		084	2 124	086	2 124
	Charges constatées d'avance*		092		094	
<b>Total II</b>		096	1 081 010	098	622 529	
<b>Total général (I + II)</b>		110	1 247 744	112	647 645	
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	10 000		
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	1 000		
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )		132	7 015		
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	-70 134		
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	<b>Total I</b>		142	-52 119		
Provisions pour risques et charges		<b>Total II</b>	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	16 704		
	Autres dettes ( dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 )		172	617 913		
	Produits constatés d'avance		174			
<b>Total III</b>		176	652 217			
<b>Total général (I + II + III)</b>		180	600 099			
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	163 734	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

29/37

**ANNEXE COMPTABLE**

# SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

70280 - SARL 2C PROMOTION

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS			
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES			
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF			
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF			
LES ENGAGEMENTS			
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			
LES EFFECTIFS			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
ANNEXES COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRES			

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**70280 - SARL 2C PROMOTION**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 600 098,64 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -70 133,62 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 01/03/2024.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

### Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

70280 - SARL 2C PROMOTION

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

### Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	7 à 15 ans
- Installations techniques	7 à 15 ans
- Matériels et outillages	5 à 10 ans

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

## STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**2C PROMOTION**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 10 000 euros**  
**Siège social : ZAC les Molles - Chemin des Molles**  
**82170 GRISOLLES**  
**798 756 003 RCS MONTAUBAN**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 24 juin 2024**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

**DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à -70 133,62 euros de la manière suivante :

<b>Perte de l'exercice :</b>	<b>-70 133,62 euros</b>
. Prélèvement sur le compte « autres réserves » qui passe ainsi de 7 014,89 euros à 0,00 euro.	7 014,89 euros
. Le solde au compte « report à nouveau » qui se trouve doté à due concurrence.	-63 118,73 euros

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. En conséquence, les associés devront, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution de la Société ou à la continuation de l'activité, dans les quatre mois à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<b>Exercices</b>	<b>Revenus distribués</b>	<b>Eligibles à l'abattement de 40 % Art. 158 al. 2 et 3 du CGI</b>	<b>Non éligibles à l'abattement de 40 % Art. 158 al. 2 et 3 du CGI</b>
31/12/2022	Néant	-	-
31/12/2021	1 000 €	900 €	100 €
31/12/2020	Néant	-	-

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 juin 2024**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme  
La Gérance

